



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 35/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 AVRIL 2026 À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET PORT ET LE BUDGET OTCL

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 4

Nombre de Conseillers Présents : 50
Date de convocation : 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Mardi 21 avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Madame Sandra TROCHIMARA.

ÉTAIENT PRESENTS : Gilles ADELSON — Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joel ALLEN - Jean Marc AMBROISE – Marc Olivier ANATOLE – Monique AZER - Joseph BELBRUN – Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI – Manoushka BOURDON METELLA – Daniel CASTOR – Jean Philippe CHAMBRIER – Kenny CHENG-TUNG – Liser CLIFFORD – Yari-Bernard CONTOUT – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT - Marie-Antoinette DUPUY – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT- Serge FELIX – Eline GRAND-EMILE – Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Farah GRISET-KHAN – Olivier KONG – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK CINCINAT – Ismaël NEMOR – Jean Michel NICOLAS — Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL-AUBIN – David RICHE – Erick Filipe SAHA – Fabiola SAINT HILAIRE — Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR - Delphine DENIZOT – Soebriena AMOIDA

PROCURATIONS : Marthe PANELLE KARAM donne procuration à Mme Yolande MILZINK-CINCINAT - Malika ADELSON donne procuration à Serge SMOCK - Seedna DELAR donne procuration à Castor DANIEL – Julner BELIZAIRE donne procuration à Farah GRISET KHAN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Emmanuel PRINCE – Hélène SERVIUS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : VICTOR Patricia

50 POUR	<p>Gilles ADELSON — Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joel ALLEN - Jean Marc AMBROISE – Marc Olivier ANATOLE – Monique AZER - Joseph BELBRUN – Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI – Manoushka BOURDON METELLA – Daniel CASTOR – Jean Philippe CHAMBRIER – Kenny CHENG-TUNG – Liser CLIFFORD – Yari-Bernard CONTOUT – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT - Marie-Antoinette DUPUY – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT- Serge FELIX – Eline GRAND-EMILE – Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Farah GRISET-KHAN – Olivier KONG – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK CINCINAT – Ismaël NEMOR – Jean Michel NICOLAS — Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL-AUBIN – David RICHE – Erick Filipe SAHA – Fabiola SAINT HILAIRE — Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR - Delphine DENIZOT – Soebriena AMOIDA</p> <p>PROCURATIONS : Marthe PANELLE KARAM donne procuration à Mme Yolande MILZINK-CINCINAT - Malika ADELSON donne procuration à Serge SMOCK - Seedna DELAR donne procuration à Castor DANIEL – Julner BELIZAIRE donne procuration à Farah GRISET KHAN</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu la Loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 ;

Vu la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015, notamment son article 106 III ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2321-3 et R2321-3 ;

Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités ;

Vu le Rapport N° 35/2026/CACL relatif à l’approbation du règlement budgétaire et financier à compter pour le budget PRINCIPAL, le budget PORT et le budget OTCL ;

Considérant l’obligation de se doter d’un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat ;

Entendu l’exposé de Madame la Présidente,

DECIDE

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 35/2026/CACL de la Présidente relatif à l'approbation du règlement budgétaire et financier pour le budget PRINCIPAL, le budget PORT et le budget OTCL.

ARTICLE 2

D'approuver le règlement budgétaire et financier pour le budget principal, le budget port et le budget OTCL.

ARTICLE 3

D'autoriser la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Mardi 21 avril 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Sandra TROCHIMARA